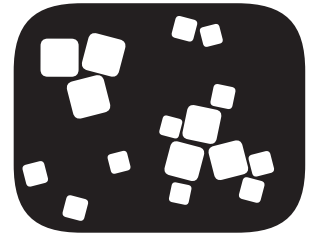


Des contrats de ville aux contrats urbains de cohésion sociale



Retour sur le « CUCS Tour 2007 »

- 1 février à Mont de Marsan
- 2 février à Bergerac
- 6 février à Lormont
- 7 février à Agen

Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances

Organisé par le CLAP Sud Ouest et PQA, à la demande de la mission Ville de la Préfecture de région pour « *informer et échanger sur la nouvelle organisation et les nouveaux enjeux de la politique de la ville* », ce cycle de rencontres, rebaptisé ici « CUCS tour 2007 », a croisé la route de près de 200 acteurs soucieux de comprendre « *comment ça marche, ou plutôt comment ça va marcher* ». Car « *nous sommes en phase de construction* », comme n'ont cessé de le souligner nos deux intervenants principaux, Monique Lafon, chargée de mission auprès du Préfet de région et Yann Le Formal, directeur régional de l'ACSé. « *Si nous avons décidé de venir passer un peu de temps avec vous, juste avant la signature des CUCS aquitains, c'est autant pour vous expliquer ce nouveau système, que pour entendre vos questions et essayer d'y répondre tous ensemble* ». Pourquoi ? Parce qu'il « *existe des modes de relations, notamment avec les associations, inscrits dans les habitudes, qui ne seront pas balayés comme ça. Et même si ces nouvelles organisations peuvent, à un moment ou à un autre, tous nous décontenancer, il faut se réassurer collectivement, et continuer à avancer, à développer de bons projets* ».

Les échanges furent rythmés par les questions des participants posées au début de chaque séance :

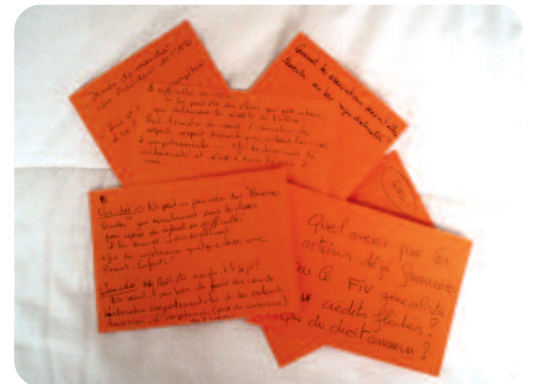
- Au bout de 10 ans de travail de terrain, quel est notre devenir dans ce nouveau contexte ?
- Quel avenir pour les actions financées par le FIV ?
- Pourquoi passer de la politique de la ville au CUCS ?
- Quelle est la durée du mandat du Président de l'ACSé ?
- Comment concilier ambition publique, difficultés relationnelles et complexités institutionnelles ?
- Est-ce que les CUCS ne sont pas simplement une pompe à fric ?
- Moi, les financements et les dispositifs, c'est pas mon truc, pouvez-vous m'éclaircir ?
- Aujourd'hui, on a des co-financements, demain est-ce que ce sera le CUCS qui va financer l'intégralité de mon projet ?
- Est-ce que c'est une refonte des processus ou une modification des procédures ?
- Qu'est ce qui ne change pas ?
- Va-t-on éviter un éparpillement de la ressource et un empilement des dispositifs ?
- J'ai un projet avec des publics issus des quartiers, mais pas uniquement, à qui je m'adresse ?
- Va-t-on évaluer les contenus, les effets et les pratiques ?
- Est-ce que tous les contrats de ville 2000-2006 ont été évalués ?
- Comment les associations pourront-elles travailler sur leur propre évaluation ?



A Mont-de-Marsan...



A Lormont...



A Bergerac...

Très bonne lecture.
Rendez-vous pour le « CUCS tour 2010 » ■



190 personnes ont participé à ce cycle : 40 à Mont de Marsan, 25 à Bergerac, 85 à Lormont et 30 à Agen. Plus intéressant : la qualité et la diversité des acteurs présents. A savoir des représentants d'écoles, de lycées, d'inspections académiques, de communes, d'associations culturelles, interculturelles, sociales, familiales, d'insertion professionnelle, de clubs de prévention, de centres sociaux, de missions locales, de services emplois, de régies de quartier, de CHRS, de CCAS, de DDJS, de DDTEFP, de DDASS, de

DDPJJ, de Préfectures de département, de conseils généraux, de communautés d'agglomération, de centres de formation, ... sans oublier « nos » chefs de projet CUCS. Bienvenue au cœur de la politique de la ville qui, comme l'analyse Monique Lafon, « *donne a priori une impression de complexité, parce que l'on touche à tout. Cependant, quelque soit leur position, les acteurs du territoire ont tous quelque chose à dire, et quelque chose à entendre. C'est le propre des politiques globales et partenariales* ». Pourvu que ça continue !



Ne pas confondre évolution et révolution !

La politique de la ville repose, depuis ses origines, sur 3 fondements. Comme le rappelle Monique Lafon, c'est d'abord « une politique territoriale, qui identifie des lieux où convergent des difficultés sociales, économiques et environnementales ». C'est aussi « une politique globale, qui face à la diversité des difficultés quotidiennes des gens, construit une réponse globale et transversale dans plusieurs domaines (logement, emploi, sécurité, etc.) ». C'est enfin « une politique partenariale et contractuelle, qui, face aux enjeux, mobilise pour une durée déterminée, tous les niveaux de l'action publique, de la commune à l'Europe, sans oublier l'ensemble des acteurs de terrain ». Ces principes originels ne sont pas remis en cause par les CUCS qui, depuis janvier 2007, « prolongent la dynamique des contrats de ville 2000-2006 ». Il s'agit bien d'une évolution, et non d'une révolution. Comme le rappelle un participant montois, « des changements il y en a peut-être dans les sigles et dans les intitulés, mais je n'en trouve pas beaucoup dans le contenu, ce qui me paraît être plutôt une bonne nouvelle ! ».

La réelle mutation ne date pas de 2007, « mais plutôt de 2003 » comme le souligne Monique Lafon, avec la priorité accordée par le gouvernement à la rénovation urbaine.

La création de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine – ANRU - (cf. LOPVRU du 1^{er} Mars 2003, dite « Loi Borloo ») a installé de nouveaux modes de faire et de nouveaux moyens pour rendre possible une réelle transformation physique des quartiers les plus fragilisés, autour de projets de reconstruction-démolition. Cette priorité affirme ainsi « la séparation de l'urbain et de l'humain », avec des investissements lourds transitant par l'ANRU et des actions sociales d'accompagnement, financés par les contrats de ville. C'est dans ce contexte que les CUCS prennent le relais des contrats de ville. ■



Cadre réglementaire des CUCS :
le Comité Inter-Ministériel des Villes du 9 mars 2006
la loi Egalité des Chances du 31 mars 2006,
les circulaires du 24 mai 2006 et du 1^{er} février 2007 relatives aux CUCS.

Qu'est ce qui va changer ?

Un peu

Si les CUCS restent des contrats, appliquant les principes d'une politique nationale au niveau local, « ils concrétisent une relation privilégiée et primordiale » entre le Préfet de département et le(s) Maire(s). Ils sont, plus qu'hier, « l'Alpha et l'Omega de la politique de la ville », qui n'oublie pas d'associer leurs partenaires : communauté d'agglomération (ou urbaine), Conseil général, régional, CAF, organismes sociaux pour l'habitat, etc. « Le CUCS est une rencontre entre un, deux ou plusieurs partenaires, qui arrive chacun avec des priorités », à coordonner pour définir « in fine le cadre commun de mise en œuvre d'un projet global de développement social et urbain en faveur des habitants des quartiers en difficulté ».



Lequel s'organise, à peu près partout, selon 5 thèmes prioritaires « l'habitat et le cadre de vie, le développement économique et l'emploi, l'éducation, l'accès aux soins et la promotion de la santé et la citoyenneté et la prévention de la délinquance » ... auxquels se rajoute la dimension transversale et prioritaire de « la lutte contre les discriminations ».

Beaucoup

Par rapport aux contrats de ville, les CUCS définissent une géographie prioritaire davantage « resserrée et hiérarchisée ». Ainsi l'Aquitaine passe de 117 quartiers prioritaires à **84 quartiers, classés en 3 niveaux**, avec 47 en niveau 1 et 2, et 37 en niveau 3. Dit avec des mots simples, le niveau 1 regroupe des « quartiers ultra-prioritaires concentrant la majorité des crédits de l'ACSé », le niveau 2, « des quartiers moyennement prioritaires, concentrant un peu moins de crédits », le niveau 3, « des territoires nettement moins prioritaires, avec nettement moins de crédits ». Au final, les CUCS mettent l'accent sur la nécessité de faire converger l'ensemble des objectifs et des « crédits de droit commun » de l'Etat sur ces quartiers prioritaires.

Passionnément

Contrairement aux contrats de ville, signés pour 7 ans, les CUCS sont d'abord conclus pour 3 ans. Ce qui, pour une participante, « paraît très intéressant si les actions soutenues bénéficient aussi de cette durée. C'est-à-dire si nous, porteurs de projet, pouvons aussi positionner, dans le cadre des CUCS, notre projet associatif sur trois ans. Et non pas de se dire « ah beh l'année prochaine je sais pas si je vais pouvoir rebondir » ?

A la folie

Les CUCS, pour être renouvelés sur une période de 3 ans, seront soumis à une évaluation à leur terme, c'est-à-dire courant 2010. Même si la quasi totalité des sites en

contrats de ville a été évaluée fin 2006 - début 2007 (même à mi-parcours pour certains), cette obligation annoncée dès la mise en œuvre des CUCS, « sans évaluation pas de prolongation », rassure tout le monde. Ecoutons ce participant girondin : « c'est super de parler d'évaluation des contenus et des effets sur une population, mais c'est encore mieux quand on la met en place, pour continuer à rester efficient, ne pas sombrer dans la routine, et éviter de glisser, sans s'en rendre compte vers un comportement de guichet ? ».



Pas du tout

La qualité des projets partenariaux initiés par la politique de la ville. Les expériences présentées dans ce cycle régional pour illustrer des priorités des CUCS, au rappelé, si besoin était, la capacité des acteurs à s'approprier des dispositifs thématiques au service d'un projet global. « A chaque territoire, son expérience ! ».

> **Les Equipes de Réussite Educative (ERE)** présentées à Mont de Marsan, le 1/02-2007, par Olivier Bernard, coordinateur de l'ERE de Cenon, Maryline Perronne, chef de projet du contrat de ville de Mont de Marsan et Pierre Baylet, directeur de l'école du Peyrouat ont mis en miroir deux modes de fonctionnement différents. A très très grands traits, quand Cenon privilégie une action collective ambitieuse pour le plus grand nombre d'élèves, Mont de Marsan travaille dans la dentelle pour une petite dizaine de familles. Selon les contextes et les besoins locaux, à chacun son ERE, ou plutôt son PRE, Programme de Réussite Educative, et CTM, et C'est Tant Mieux !

> **Les Ateliers Santé Ville (ASV)**, dont la genèse, les enjeux, et les pratiques ont été exposés à Bergerac, 2/02-2007 par Catherine Richard, chargée de mission « Santé » de la DIV, et Arnaud Wiehn, coordinateur régional des ASV au CRAES-CRIPS d'Aquitaine. Lesquels ont souligné l'importance du diagnostic « partagé et territorialisé », pour lequel « il faut savoir prendre du temps ». C'est à ce prix, que se développe le travail en réseau, l'interconnaissance, pour « rendre lisible l'offre de services, la réajuster, et renforcer le droit de chacun à atteindre le meilleur état de santé possible ». Quand les ASV deviennent des ABE, Ateliers du Bien Etre dans les quartiers, rendez-vous à Eysines et Lormont, les 2 premiers ASV aquitains.

> **Les projets de développement économique**, présentés à Lormont, le 7/02-2007, ont mis en valeur, sous la houlette de Laurent Garrau, consultant, les rencontres possibles entre acteurs publics et privés « sur et pour un territoire donné ». Témoin le « Réseau de partenaires pour la création d'entreprises sur les Hauts de Garonne », présenté par Jacques Blouin, directeur de l'association Hauts de Garonne Développement, accompagné par Frédéric Le Floch et Damien Jalby, de l'ADIE Gironde (Association pour le droit à l'initiative économique), qui participent à

ce « réseau d'acteurs » aux côtés des consulaires, des différents niveaux de l'administration publique, de l'ANPE, des banques et des associations œuvrant dans le champ de l'emploi. Ce réseau mutualise des informations, sous la forme d'un guide notamment, pour « articuler les complémentarités des uns et des autres ». Car « chacun est un point d'entrée potentiel pour un créateur d'entreprise, qui selon l'avancée de son projet, sera orienté vers tel ou tel partenaire ».

> Autre action présentée à Lormont, par Emmanuel Cunchinabe, mairie de Bordeaux et Pierre Bru, chambre des métiers de la Gironde, « la pépinière artisanale du centre historique de Bordeaux », qui depuis fin 2006, accueille 9 locaux d'activité, dans « une logique de proximité, de production et de consommation locale ». L'enjeu économique se double ici d'un enjeu urbain et social, pour « contribuer à la redynamisation du quartier ». Rien ne peut se faire sans cet indispensable « partenariat technique, politique et financier » entre la commune et la Chambre des métiers, qui assure la gestion et l'animation de cet outil, qui vient d'accueillir deux porteurs de projet issus du quartier.

Comme le conclut Christophe Papin, comité régional des GEIQ Aquitaine (groupe d'employeurs pour l'insertion et la qualification), ces deux expériences rappellent l'existence de « territoires avec énormément de choses qui se font, grâce à des acteurs qui se coordonnent, qui savent structurer leur partenariat ». Après, on peut toujours se demander « si tous les territoires ont cette chance ? Ou si tous les territoires savent saisir cette chance ! » ■



« Et la culture, où est-elle passée ? » demande la salle, de Bergerac à Mont de Marsan. De la même manière que la lutte contre les discriminations, la culture pourrait traverser, transcender, les priorités des CUCS pour alimenter chaque thématique.

Ecoutons Monique Lafon et Yann Le Formal à ce sujet : « la culture est un vecteur essentiel de lutte contre la relégation des banlieues, de bien être et de vivre ensemble dans les quartiers... et ailleurs ! Rien n'empêche les partenaires locaux d'inscrire dans leur contrat un effort particulier pour les projets artistiques et culturels, s'ils estiment que c'est important pour ne pas dire déterminant ». Sans parler de la culture, vecteur « de citoyenneté, d'interculturalité, d'attractivité... et de plein d'autres qualités ! » comme aiment à le répéter des acteurs... culturels présents à chacune des rencontres.

Le chef de projet

C'est vous qui en parlez le mieux !

Lors des 4 séances de ce cycle, les échanges n'ont cessé de rappeler, le rôle « central, pivot, déterminant » du chef de projet de la politique de ville, du chef de projet CUCS, dans l'émergence des projets. Morceaux choisis.



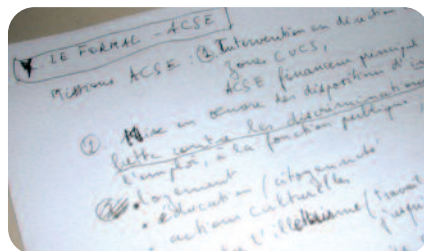
« Pour nous, opérateurs associatifs, c'est parfait pour mettre en place des projets. Si effectivement on a toujours cet interlocuteur, qui à la vue de notre projet, nous dit qu'il va s'occuper d'aller chercher des financements, qui va nous orienter vers des sources de financements complémentaires, c'est très bien. Si la politique de la ville continue comme ça, on pourra peut-être même porter deux projets à l'année ! ».

A propos du travail en réseau, « je crois qu'il faudra continuer à travailler ainsi. C'est très très important, même plus qu'avant. Le chef de projet doit être attentif à ça, comprendre que nous, les personnes qui sommes sur le terrain, avons besoin de se connaître davantage ».

Concernant l'accompagnement des projets : « sur nos projets, nous avons des savoirs, des compétences, mais nous avons besoin de la finesse d'appréciation d'un regard extérieur. Le chef de projet pour moi ce n'est pas seulement quelqu'un qui fait un chèque. De là où il est, de son positionnement sur le territoire, et de la mission qui est la sienne, c'est aussi quelqu'un qui a son point de vue sur l'action dans son environnement. Et à un moment l'information qu'il va nous renvoyer, nous sera utile pour ajuster notre projet. Et cette écoute là, quand les choses se passent bien, elle est fondamentale, pour pas se retrouver au bout de deux ans complètement à côté de la plaque » ■

Comment ça « marche » ?

Au niveau national. L'ACSé est un Etablissement Public à Caractère Administratif, administré par un directeur général nommé par l'Etat, Dominique Dubois, et par un conseil d'administration présidé par une élue, Alix de la Bretesche, dont la vice-présidente est une « personnalité qualifiée », Murielle Maffessoli, directrice de l'ORIV, centre de ressources Alsace (www.oriv.fr). Ce conseil d'administration se compose selon un système paritaire de 48 membres avec 24 représentants de l'Etat et 24 hors Etat, issus de la vie politique, sociale et citoyenne.



Au niveau régional. La direction régionale de l'ACSé, en terme financier, n'a pas d'intervention directe sur les territoires CUCS, mais sur l'ensemble des autres zones, en fonction des trois autres priorités de l'ACSé (cf. Tableau ci-contre). Elle reprend les moyens humains de la direction régionale du FASILD.

Au niveau départemental. Les délégués territoriaux de l'ACSé sont les Préfets de Département qui instruisent les demandes de subventions des collectivités et des associations pour intervenir sur les quartiers prioritaires CUCS ; des délégués-adjoints sont nommés. Sur la plupart des sites, il s'agit des anciens « correspondants politique de la ville » des préfetures de département.



Un participant s'interroge : « j'aimerais en savoir plus sur le mode de décision. Est-il national, est-ce que toutes les demandes de subventions remontent à l'ACSé national ? Ou régional ? Ou départemental ? Ça me paraît très important de le savoir, ne serait-ce que pour des questions de délais et de trésorerie pour nous les porteurs de projets ». Il est important de distinguer celui qui va payer, de celui qui va prendre la décision de payer. Par rapport aux demandes de subvention, la décision est locale, soit au niveau régional, soit au niveau local selon le type de projet, mais le financement reste national, avec un système de gestion qui a fait ses preuves (celui de l'ex FASILD) « et permettra aux associations d'être rapidement payées ». Au final, nous avons désormais « un guichet unique avec deux endroits pour le solliciter ». Lequel guichet unique renforce la lisibilité de l'utilisation des financements. « Déposez votre dossier, plutôt à la Préfecture de département s'il relève de la politique de la ville en lien avec le chef de projet CUCS, plutôt à la DR de l'ACSé, s'il relève de l'une des 3 autres priorités, après on voit en interne qui va financer quoi ». Grâce notamment à un « comité technique régional » récemment installé pour introduire de la cohérence entre les demandes. « C'est notre boulot de vous faciliter les choses » expriment d'une seule voix, Monique Lafon et Yann Le Formal ■

Pourquoi une nouvelle agence ?

Concrétisant une réflexion de fond sur l'organisation de la politique de la ville, entamée par la création de l'ANRU et prolongée par les analyses relatives « aux événements de novembre 2005 », un nouvel acteur voit le jour fin 2006 : l'Agence Nationale de Cohésion Sociale et d'Egalité des Chances (l'ANSCEC). Pensée comme « le pendant social de l'ANRU », rapidement rebaptisée ACSé « pour faire moins sec et moins anxieux », cette agence s'est vue confiée quatre missions principales (cf. tableau) :

- **l'intervention dans les quartiers prioritaires**, soit « le fonctionnement de la politique de la ville, dans sa dimension sociale et humaine ».
- **la mise en œuvre de l'intégration et de la lutte contre les discriminations**, sur de nombreux domaines d'application comme l'apprentissage du français, l'emploi, l'accès aux droits, les actions culturelles, le logement, etc.
- **la lutte contre l'illettrisme**, en lien avec l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI)
- **la mise en place du service civil et volontaire (SCV)** : l'ACSé gèrera le recrutement par les collectivités locales de jeunes volontaires (16-25 ans).

Concernant sa première mission, il est indispensable de comprendre que l'ACSé « est un outil facilitant la mise en œuvre de la politique de la ville », qui reste sous la responsabilité de la Délégation Interministérielle à la Ville (DIV). Laquelle est désormais positionnée « sur des missions recentrées et stratégiques », en exerçant une double tutelle sur les deux agences, l'ACSé et l'ANRU, en charge du financement d'un côté de la politique de la ville et de l'autre, de la rénovation urbaine.



Dit autrement, si l'ACSé a succédé au FASILD (Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations) « en s'inscrivant dans des logiques différentes et des missions beaucoup plus larges », elle n'a pas remplacé la DIV. « Elle l'a débarrassé des tâches liées à la mise en œuvre des dispositifs, pour qu'elle puisse se concentrer sur la définition, l'animation, l'expérimentation et l'évaluation de ces derniers ». Pour résumer et répondre à la question « pourquoi une nouvelle agence », écoutons Yann Le Formal : « l'idée générale, c'est d'essayer de réduire la complexité administrative, avec une agence interlocuteur unique des maires pour l'ensemble des moyens mis en œuvre sur les quartiers prioritaires ». L'ACSé « va gérer, pour l'Etat, à la fois ce qui relevait antérieurement du Fonds Inter Ministériel à la Ville et ce qui relevait du FASILD. C'est la raison principale de sa création : avoir une cohérence dans les quartiers prioritaires sur ces deux politiques dont on voyait bien auparavant qu'elles se croisaient : on avait deux filières, aujourd'hui on n'en a plus qu'une » ■

C'est clair dans la complexité

Au gré des séances du CUCS Tour, un schéma organisationnel, « pratico-pratique », s'est élaboré à partir des questions posées par les porteurs de projets, afin que l'ACSé au plan local puisse « sur certains territoires, associer 4 missions distinctes ».



La carte des CUCS en Aquitaine

Gironde

- > **Ambarès-et-Lagrave**
 - 2 quartiers niveau 3**Violaine Pauline Lempereur**
violaine.pauline@ville-ambaresetlagrave.fr
- > **Bassens**
 - 2 quartiers niveau 2
 - 1 quartier niveau 3**Jérôme Olaya**
contact@ville-bassens.fr
- > **Bègles**
 - 1 quartier niveau 1
 - 1 quartier niveau 2
 - 2 quartiers niveau 3**Eric Meyer**
e.meyer@mairie-begles.fr
- > **Bordeaux**
 - 4 quartiers niveau 1
 - 4 quartiers niveau 2**Patrick Tournache**
p.tournache@mairie-bordeaux.fr
- > **Cenon**
 - 1 quartier niveau 1
 - 1 quartier niveau 2
 - 1 quartier niveau 3**Samira Guerra**
samira.guerra@ville-cenon.fr
- > **Eysines**
 - 1 quartier niveau 2**David Duroux**
david.duroux@ville-eyssines.fr
- > **Floirac**
 - 2 quartiers niveau 1**Denis Rouillon**
politiqueville@ville-floirac33.fr
- > **Le Bouscat**
 - 1 quartier niveau 3**Michèle Boucau**
m.boucau@mairie-le-bouscat.fr
- > **Lormont**
 - 2 quartiers niveau 1
 - 1 quartier niveau 3**Alain Chauvet**
alain.chauvet@ville-lormont.fr
- > **Mérignac**
 - 3 quartiers niveau 2**Manuel Corneau**
m.corneau@merignac.com

Dordogne

- > **Agglomération périgourdine**
- > **Boulazac**
- > **Coulounieix-Chamiers**
- > **Périgueux**
 - 4 quartiers niveau 1
 - 2 quartiers niveau 3**Mme Colette Valentin**
colette.valentin@dordogne.pref.gouv.fr
- > **Bergerac**
 - 2 quartiers niveau 1
 - 1 quartier niveau 2
 - 1 quartier niveau 3**François Duhant**
juridique@ville-bergerac.fr

Lot-et-Garonne

- > **Agglomération agenaise**
- > **Agen**
- > **Boé**
- > **Bon-Encontre**
- > **Foulayronnes**
- > **Le Passage**
 - 2 quartiers niveau 1
 - 2 quartiers niveau 2
 - 6 quartiers niveau 3**Hervé Rodès**
herve.rodès@agglomeration-agenaise.fr
- Géraldine Loret**
geraldine.loret@lot-et-garonne.pref.gouv.fr
- Jean-Pierre Grolhier**
jean-pierre.grolhier@ville-agen.fr

Pyrénées-Atlantiques

- > **Mourenx**
 - 1 quartier niveau 1
 - 1 quartier niveau 3**Nathalie Hugon**
nathalie.hugon@ville-de-mourenx.fr
- > **Agglomération paloise**
- > **Pau**
- > **Billère**
- > **Jurançon**
- > **Lescar**
- > **Lons**
 - 2 quartiers niveau 1
 - 1 quartier niveau 2
 - 11 quartiers niveau 3**Dany Hoare**
gipdsu.cdvagglonpau@fr.oleane.com
- > **CABAB**
- > **Anglet**
- > **Bayonne**
- > **Biarritz**
- > **Boucau**
- > **St Pierre d'Irube**
 - 1 quartier niveau 1
 - 2 quartiers niveau 2
 - 7 quartiers niveau 3**Sylvie Rebière-Pouyade**
gip-dsu@cvab.fr

Landes

- > **Agglomération montoise**
- > **Mont-de-Marsan**
- > **St Pierre du Mont**
 - 2 quartiers niveau 1
 - 1 quartier niveau 2**Maryline Perronne**
mairie@mont-de-marsan.org
- Isabelle Martinet**
mairie-saint-pierre-du-mont@wanadoo.fr



À suivre sur www.aquitaine-pqa.fr Rubrique Territoires & Acteurs > CUCS

Une conclusion d'ouverture

L'animateur en chef de ces 4 rencontres du CUCS Tour 2007, Cheikh Sow, formateur du CLAP Sud Ouest, a dans son style inimitable facilité les prises de paroles de la salle. Bien aidé par notre socio-reporter, Mehdi Hazgui, et son inséparable micro-phonie, sans parler de l'équipe de PQA et sa bibliothèque roulante. Voici une « conclusion d'ouverture » qui, nous l'espérons, resitue l'atmosphère de ce cycle régional.

« On était dans le flou, on connaissait peu les fonctionnements. Parce qu'on est plus sur le terrain, on est venu pour savoir ce qu'il se passe au-dessus, pour voir comment on peut s'organiser avec ça. Bref pour avoir un référentiel des fonctionnements. **Non, on n'est pas déçu, c'était hyper intéressant.** // Cette journée nous permet de mieux comprendre comment la politique de la ville fonctionne, et savoir, au niveau des CUCS, vers quoi on peut s'orienter // J'ai trouvé que c'était complémentaire à la journée qu'on avait suivie sur l'évaluation du contrat de ville. // C'était important comme rencontre, surtout pour les associations, parce

que bon, nous avons besoin de clarté. // C'est très intéressant de savoir ce qu'il se faisait avant les CUCS, car à la lumière de ce qu'il va se faire maintenant, ça me paraît quelque part plus simple. // Ce qui est intéressant et ce que j'ai compris des CUCS, c'est que ça prend en compte les spécificités des quartiers. On peut désormais avoir des réponses beaucoup plus adaptées aux besoins et aux problématiques, et qu'il n'y a plus des objectifs globaux, qui arrosent différents quartiers, différentes situations, sans tenir compte des spécificités. // C'est au fil des mois, voire des années, **qu'on verra si ce nouveau système est avantageux ou pas**, les financements c'est quand même le nerf de la guerre. // J'ai pris connaissance du grand découpage qui existe entre les investissements lourds et les mesures d'accompagnement, ça me paraît être une politique qui se dessine. // Le système m'inquiète plus que les personnes qui vont l'appliquer // La bouillabaisse administrative, c'est notre truc, concentrez-vous sur la qualité des projets, c'est votre job ! » ■



Informations complémentaires

www.aquitaine-pqa.fr
pqa@aquitaine-pqa.fr - 05 56 90 81 00



www.clap-so.org
infos@clap-so.org - 05 57 01 56 90

Pays et Quartiers d'Aquitaine
Centre de ressources régional sur le développement territorial
1A terrasse du Front du Médoc 33076 Bordeaux Cedex - 05 56 90 81 00
pqa@aquitaine-pqa.fr - www.aquitaine-pqa.fr
ISSN : 1763-7392 - Direction de la publication : le président du GIP
Conception : PQA - Rédaction : Mehdi Hazgui (mehdihazgui@hotmail.fr) - Maquette : Aggelos - Photos : D.R.
Mai 2007

Avril 2007 - Source PQA.

Le pangramme est une phrase la plus courte possible, dans laquelle on fait entrer les 26 lettres de l'alphabet